2025

INFINITY
CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION



"1700 clients nous font confiance depuis plus de 17 ans. Nous faisons partis des plus de 5000 CGP qui sont agréés par l'ANACOFI, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance ou assurance."

anacofi
association nationale des conseils financiers

En quelques mots...



INFINITY CONSEILS, nom commercial de la SAS NPI CONSEILS, accompagne et propose une stratégie patrimoniale adaptée aux besoins de chacun. L'approche globale du patrimoine (privé et professionnel) est au cœur de la démarche du Cabinet. Les solutions sont optimisées et personnalisées en fonction de votre profil et de vos objectifs.

Infinity Conseils s'est construit au fil des années avec des spécialistes et des pôles d'expertise nous permettant de vous offrir une approche globale sur l'ensemble de votre patrimoine. Les stratégies et études patrimoniales sont construites en binôme et en équipe : toutes les facettes de votre situation sont appréhendées par un spécialiste dans son domaine.

NOS EXPERTISES



CONSEILS PATRIMONIAUX POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



SOLUTIONS DE PLACEMENTS ET GESTION D'ACTIFS



IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT + GESTION LOCATIVE



SOLUTIONS DE DÉFISCALISATION



FORMATION ET ANIMATION DE WEBINARS PATRIMONIAUX EN ENTREPRISE

NOS VALEURS

PROXIMITÉ

Nous travaillons systématiquement en équipe sur chaque dossier et plusieurs conseillers vous sont dédiés en fonction de leur spécialité.

LIBRE CHOIX

Aucun lien capitalistique, ce qui nous permet d'agir en totale indépendance

ENGAGEMENT

Nous travaillons en architecture ouverte à la recherche des meilleures stratégies patrimoniales et mettons en place les solutions adaptées.

PARTENARIAT

Selon la complexité du dossier, nous nous entourons de nombreux professionnels : notaire, expert-comptable, courtiers, banquiers, avocats...

NOTRE HISTOIRE

2008 Création de la société

2010 Obtention des agréments CIF, COA, IOBSP et CJA

2017 Déploiement commercial national

2019 Animation de webinaires en entreprise

2022 Création d'un pôle dédié aux entreprises

2024 Partenariat avec Cléa Conseils*

*Cabinet indépendant en ingénierie patrimoniale spécialisé en conseils civils, juridiques et sociaux

LE MOT DES DIRIGEANTS

Notre volonté est que Infinity Conseils reste une entreprise de taille humaine où chaque conseiller conserve avec ses clients une relation de proximité si rare de nos jours. Ainsi Infinity Conseils est garant du conseil et de l'information personnalisée permanents, notamment via notre système d'abonnement.



"Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis 2008 et si nous en sommes là aujourd'hui c'est avant tout grâce à la confiance de nos clients. Même si la société a grandi, nos valeurs restent et nous sommes toujours animés par cette volonté de vous accompagner à chaque étape de votre vie. Notre expérience s'est enrichie au fil des ans à votre contact et nos compétences sont plus solides que jamais, vous pouvez compter sur nous pour relever le défi et élever notre niveau d'expertise pour mieux vous conseiller chaque année."

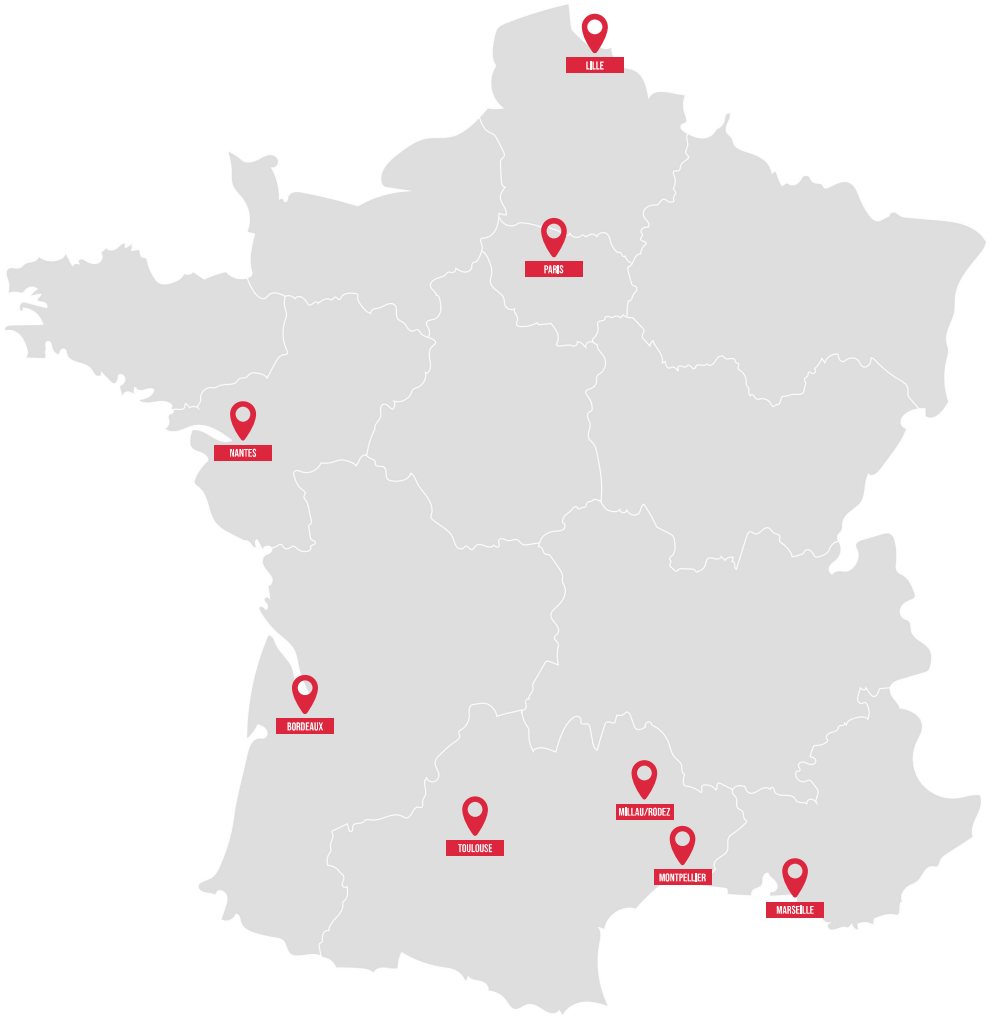


"Avant de devenir entrepreneur, j'ai eu l'opportunité de vivre ma passion pour le rugby en tant que joueur semi-professionnel. Ce sport incarne des valeurs essentielles telles que l'engagement, le respect et la confiance, que nous intégrons pleinement dans notre approche client chez Infinity Conseils. Ces valeurs sont les fondations de notre relation avec vous, et chaque collaborateur d'Infinity Conseils les applique au quotidien avec un objectif commun: vous accompagner avec dévouement dans la réalisation de vos projets."

CHIFFRES CLÉS

Clients en France et à l'étranger

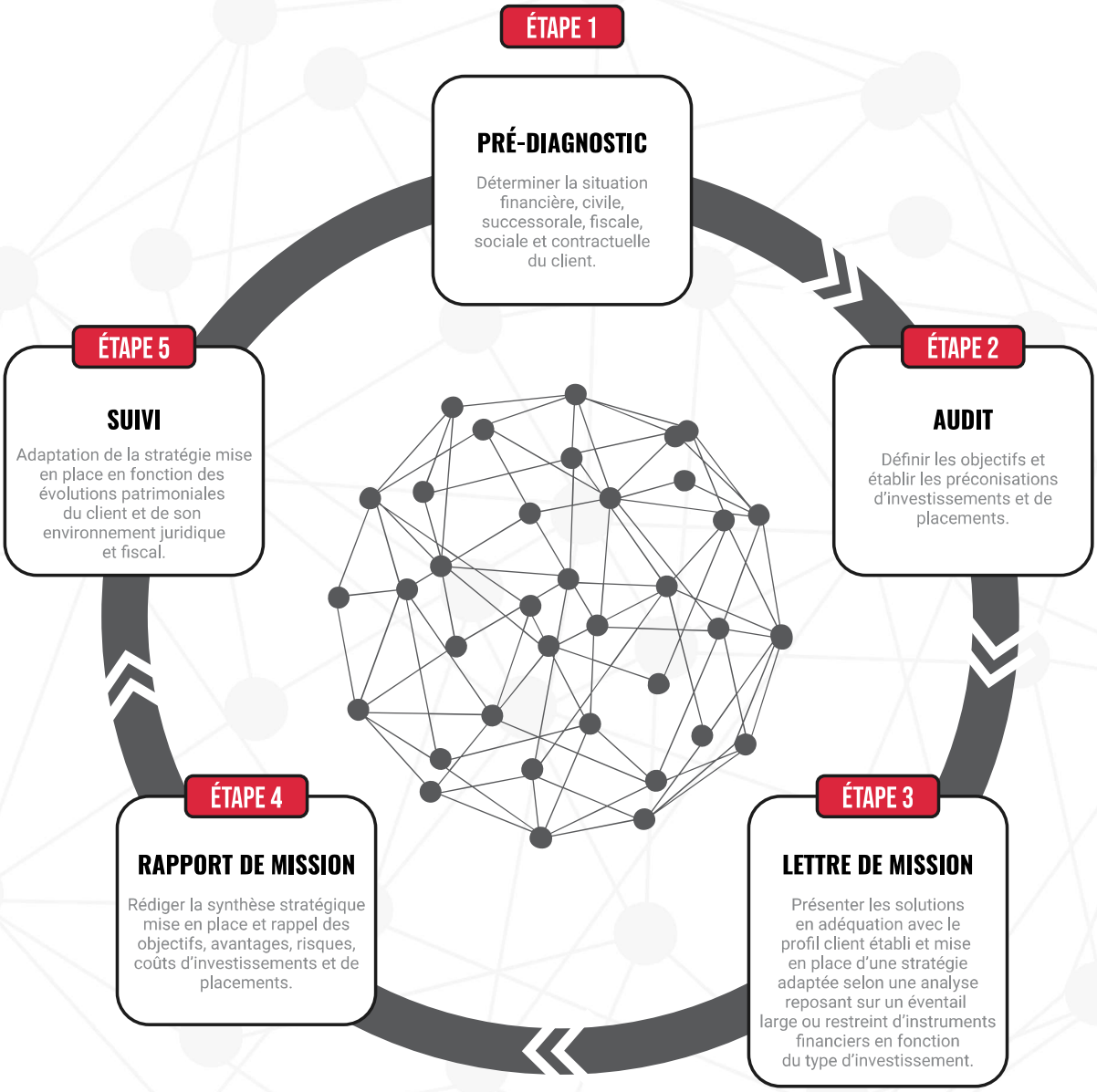
1700



+50M€

D'actifs sous gestion

NOTRE PROCESS



NOS OUTILS PATRIMONIAUX

BIG EXPERT:

- Réaliser des audits et études patrimoniales
- Outil mis à jour selon les réformes pour analyser les impacts fiscaux, financiers, etc.
- Effectuer des simulations pour évaluer les impacts sur la situation patrimoniale de nos clients.

FIDROIT:

- Parfaire nos connaissances techniques sur les sujets patrimoniaux
- Connaitre les stratégies, leur mise en place et les points à mettre en avant
- Informer nos clients sur les réformes qui les concernent

O2S:

- Piloter notre activité au quotidien: un CRM patrimonial
- Gérer notre conformité
- Agréger les portefeuilles et suivre les fonds utilisés sur nos contrats

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Solutions pour les particuliers

PLACEMENTS

- Assurance-vie
- Trésorerie d'entreprise
- Contrat de capitalisation
- PER
- PEE - PEI - PERCO
- Assurances-vie de droit Luxembourgeois
- Comptes titres
- PEA
- Création de fonds dédiés

FISCALITÉ

- Girardin Industriel
- LMNP (location meublée)
- Loi Malraux
- Monuments Historiques
- Déficit foncier
- FIP - FCPI - FIP Corse
- Démembrement de propriété
- Ingénierie patrimoniale
- IR - IFI

COURTAGE EN ASSURANCES

- Prévoyance
- ADI
- Hommes clés

IMMOBILIER

- SCPI
- Immobilier d'entreprises
- Vignobles
- Gestion locative
- Montage SCI
- LMP - LMNP
- Immobilier locatif
- Groupements forestiers

COURTAGE EN FINANCEMENT

- Crédit immobilier
- Crédit investisseur
- Crédit professionnel
- Renégociation de prêts
- Analyses de prêts
- Garantie d'actif / passif

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Solutions pour
les professionnels

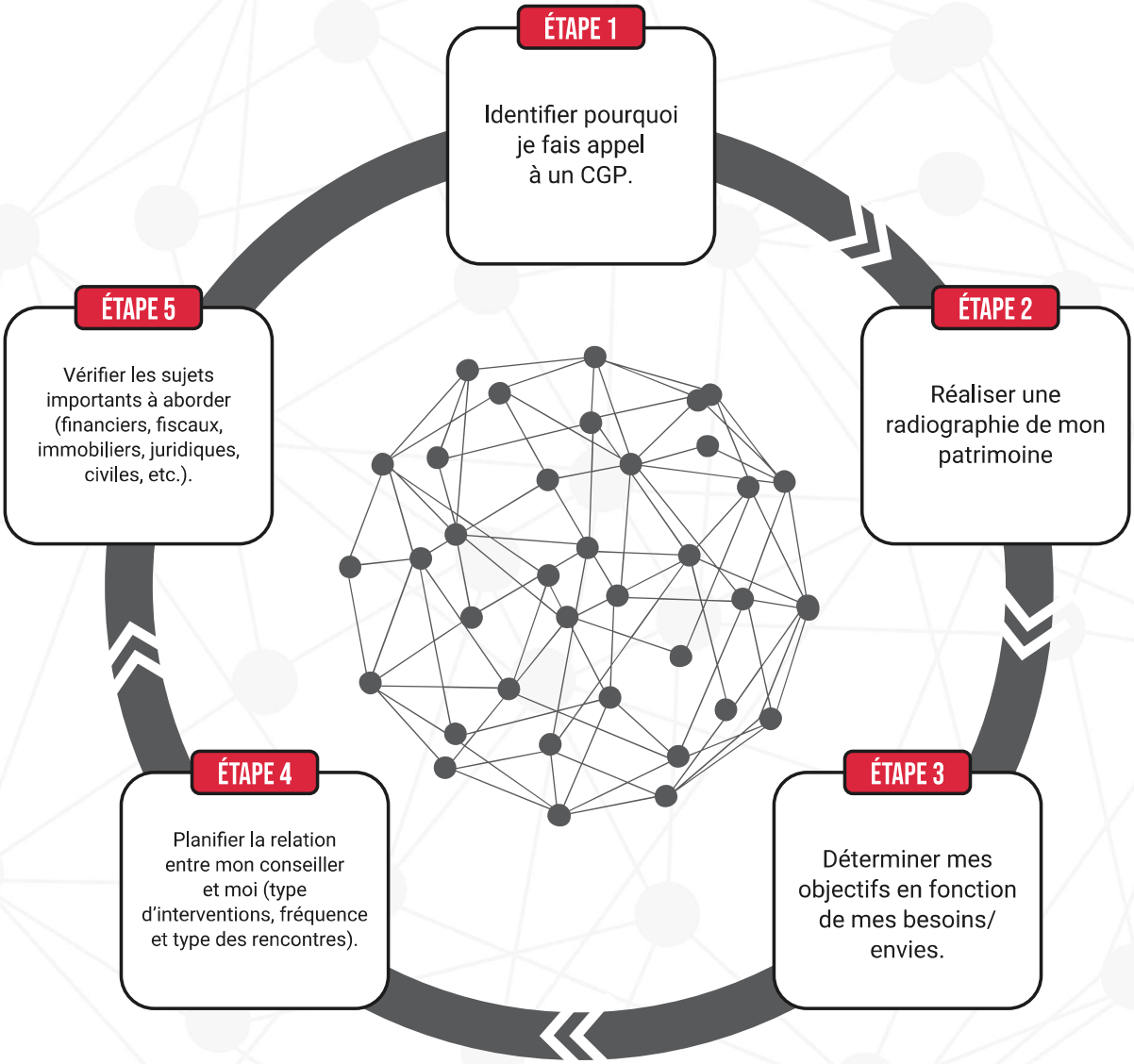
SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Tresorerie d'entreprise > 50K€	Prêts professionnels	Prévoyance	Cessions d'entreprise	Epargne Entreprise
Contrat de capitalisation Allocation d'actifs: (actions / obligations/ immobiliers/ structuré / private equity) Compte titre Produits structurés sur mesure Usufruit de SCPI Private equity Crowdfunding	Création de société (pas de financement de BFR & de stock) Financement locaux commerciaux Croissance externe / rachat de portefeuille / rachat de patientèle 5 points de négociation: Taux HA Assurance Garantie Modularité Frais de dossier	IJ / capital décès Garanties croisées Homme clé	Mécanisme du report d'imposition (150 O B Ter du CGI) / Remploi des fonds perçus Accompagnement du cédant sur son patrimoine privé	PEE PERCO Intéressement/ participation Accompagnement à la rédaction des accords d'intéressement

SOLUTIONS POUR LA PARTIE PRIVÉ DES PROFESSIONNELS

Défiscalisation > 10k€ d'impôts	Conseil civil/ juridique/fiscal	Placements > 100k€	Immobilier	Crédit
Déduction IR (réduction de l'assiette fiscale): épargne retraite Réduction IR: FCPI / FIP Forêts Immobilier de défiscalisation : Denormandie Malraux MH/ Déficit foncier LMNP / LMP Nue-propriété Girardin industriel	Bilans patrimoniaux Analyse successorale Déclaration d'impôt Donations Clauses bénéficiaires Régimes matrimoniaux	Assurance vie France & Luxembourg Epargne retraite Allocation d'actifs (fonds € / actions / obligations / Immobiliers) Produits structurés sur mesure Private equity SCPI (Pleine Propriété / Usufruit / Nue-propriété) Achat comptant ou à crédit PEA / Compte titre / gestion sous mandat Offre lombard Crowdfunding	Immobilier / transaction Estimation & vente de biens immobiliers à usage de résidence principale ou locative (secteur d'intervention : Toulouse et 1ère couronne) Accompagnement des clients sur l'investissement locatif (défiscalisation / meublé / colocation)	Prêts immobiliers de plus de 100k€ 5 Points de négociation: Taux HA Assurance Garantie Modularité Frais de dossier

PRÉPARER L'ENTRETIEN AVEC MON CONSEILLER



NOS ABONNEMENTS

Nos Services	Silver	Gold	Platinum
Rendez-vous Trimestriel Ce rendez-vous a pour objectif de faire le point sur votre situation financière actuelle. Nous mettons à jour les informations financières et discutons de vos projets, objectifs, et de tout changement récent afin d'adapter au mieux nos recommandations à vos besoins.		●	●
Abonnement à la Newsletter Recevez chaque mois la newsletter Infinity Conseils, qui vous tient informé des dernières actualités en matière de finances, d'immobilier, et des solutions de placement, pour vous accompagner dans vos décisions.		●	●
Invitation à nos Webinaires Chaque trimestre, participez à nos webinaires sur des thématiques variées, telles que la préparation à la retraite, la constitution de capital, les solutions de défiscalisation, et la diversification de l'épargne. Profitez de ces moments pour approfondir vos connaissances et poser vos questions à nos experts.		●	●
Alertes Personnalisées Recevez régulièrement des informations et des recommandations personnalisées sur vos placements, afin de vous aider à gérer et optimiser votre épargne en toute sérénité.		●	●
Tarif Préférentiel pour l'Aide à la Déclaration des Revenus Profitez d'une réduction de 20% sur nos services d'accompagnement pour la déclaration de vos revenus, afin de simplifier vos démarches fiscales.			
Aide à la Déclaration des Revenus Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour la déclaration de vos revenus, inclus dans votre abonnement, pour vous simplifier la vie et optimiser votre fiscalité.		●	●
Arbitrages de Contrats Profitez de deux arbitrages gratuits par an sur vos différents contrats financiers, pour ajuster vos investissements selon l'évolution de vos objectifs et des marchés, sans frais supplémentaires		●	●

NOS ABONNEMENTS

Nos Services	Silver	Gold	Platinum
Priorité à la Souscription en Girardin Industriel Bénéficiez d'un accès prioritaire à la souscription au dispositif Girardin Industriel, afin de maximiser vos avantages fiscaux. Les enveloppes étant limitées, cette priorité vous permet de sécuriser votre investissement et de profiter pleinement des réductions d'impôts disponibles.		●	●
Accès à Money Pitch Premium Accédez à Money Pitch Premium, une plateforme innovante qui centralise tous vos placements et comptes bancaires sur une interface unique. Profitez de conseils personnalisés pour gérer efficacement votre patrimoine et optimiser vos finances, grâce à une solution digitale avancée.			●
Hotline Patrimoniale Vous avez des questions sur des sujets patrimoniaux tels que la succession, la transmission ou la donation, la retraite ? Notre service vous met en relation avec un ingénieur patrimonial indépendant qui vous apportera des réponses précises et vous guidera dans vos démarches si nécessaire (service sur devis).			●
Conseils sur l'ensemble de vos Placements Même si vos placements sont gérés en dehors d'Infinity, nous sommes là pour vous conseiller. Profitez de nos orientations de gestion et de nos suggestions d'allocations pour optimiser et piloter efficacement votre épargne, quel que soit l'endroit où elle est placée.			●
Accompagnement Capitaux Décès Nous vous offrons un accompagnement complet dans le dénouement des contrats en cas de décès, en vous guidant à chaque étape, jusqu'au versement des fonds aux bénéficiaires, pour vous assurer un soutien efficace et bienveillant dans ces moments difficiles.			●
Priorité sur Nos Offres Exclusives Bénéficiez d'un accès prioritaire à nos offres exclusives, y compris des produits avec des enveloppes limitées tels que les produits structurés. Cette priorité vous permet de saisir les meilleures opportunités d'investissement avant les autres.			●
Mise en place d'un mandat d'arbitrage (facultatif) Déléguer les décisions d'investissement à un professionnel, optimisant ainsi la gestion du contrat en fonction des opportunités du marché sans intervention directe du souscripteur. Cela offre réactivité et expertise pour maximiser les rendements.		●	●
Tarifs	300 € TTC	600 € TTC	800 € TTC

Infinity Conseils est membre de la MDSAP (Maison des Services à la Personne), ce qui vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 % sur le montant de votre abonnement.

NOS ENGAGEMENTS

01

Infinity Conseils privilégie une qualité relationnelle authentique, visant à établir une confiance mutuelle. Cela se concrétise par des engagements écrits, sous la forme de documents règlementaires qui résument votre situation et vos attentes. Nos analyses et recommandations y sont également présentées, ainsi que le détail des coûts de l'intervention.

02

Un conseiller vous est spécialement dédié et vous accompagne tout au long de notre collaboration. Une fois les solutions mises en place, nous assurons le suivi de vos investissements. Notre relation s'inscrit dans la durée, allant bien au-delà de la simple réalisation d'une opération.

03

Nous nous engageons à vous rencontrer au moins une fois par an afin d'effectuer un point personnalisé. Nos rencontres sont planifiées conjointement, selon le rythme que nous jugeons nécessaire.

04

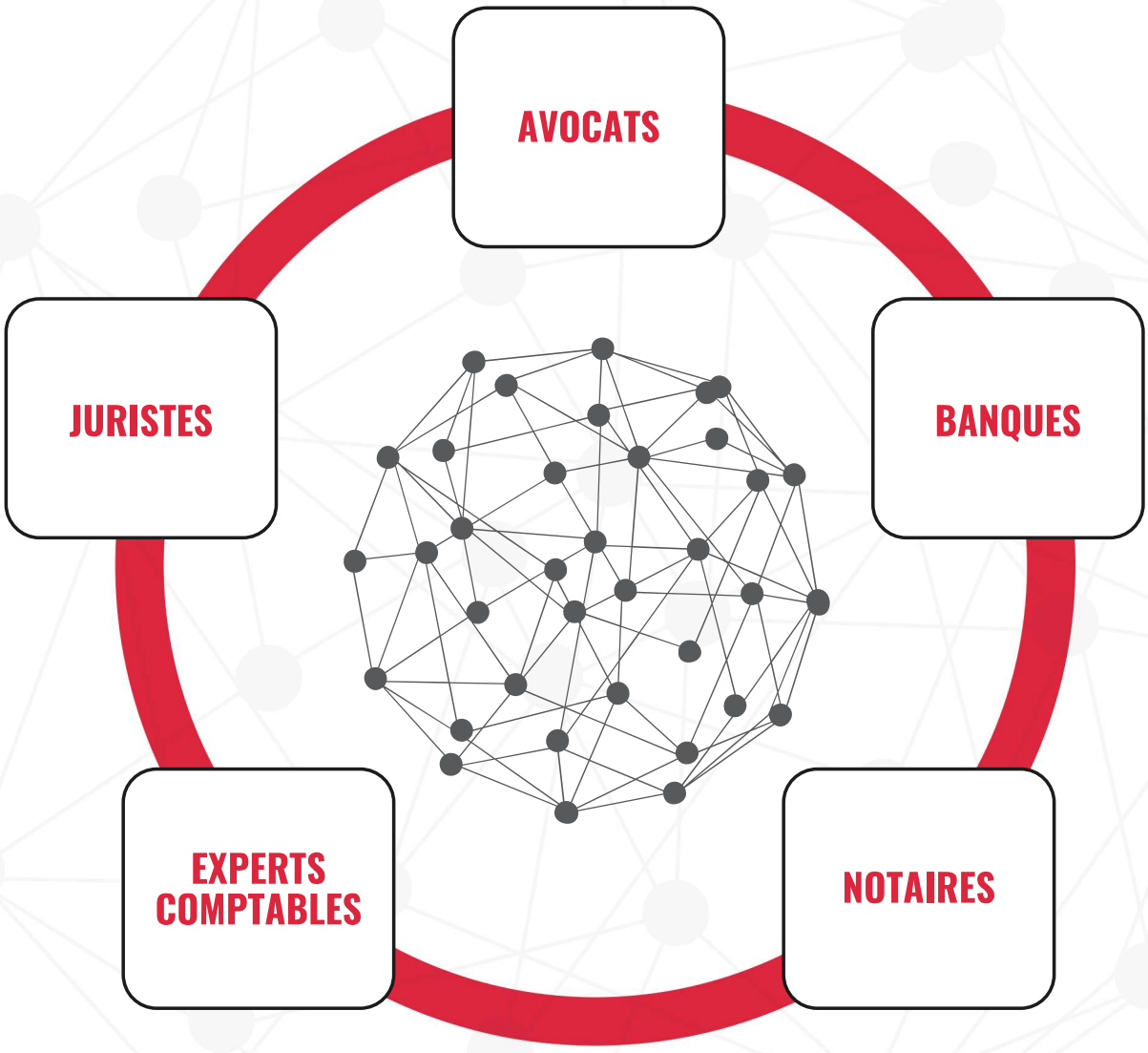
Pour répondre à vos demandes ou besoins spécifiques, nous nous sommes entourés d'un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts-comptables…) à votre service.

05

Nous accordons une importance primordiale à la confidentialité de votre vie privée et de vos données personnelles. La protection de vos informations personnelles est essentielle à notre relation, que vous soyez client ou utilisateur de nos services et sites. Cette relation repose sur un principe de transparence, respectant votre vie privée conformément à la réglementation en vigueur en France et en Europe.

NOTRE RESEAU

Nous nous appuyons sur l'expertise de notre réseau interprofessionnel sélectionné car il est la clé des solutions que nous vous proposons.



CHARTE DE L'ANACOFI:

01

INTÉRÊT DU CLIENT:

- Les membres doivent agir dans l'intérêt des clients avec honnêteté, loyauté et professionnalisme.
- Proposer des services adaptés aux besoins et objectifs des clients.

02

OBLIGATIONS DES CIF:

- Recueillir des informations précises sur la situation et les préférences des clients.
- Communiquer clairement et en temps utile sur les services et la rémunération.
- Formaliser les conseils dans une déclaration d'adéquation écrite.

03

TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE:

- Ne pas accepter de rémunérations ou avantages non divulgués qui pourraient nuire à l'indépendance.
- Assurer que les communications promotionnelles soient claires et non trompeuses.

04

RESPONSABILITÉS ET CONFORMITÉ:

- Avoir une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle adéquate.
- Fournir une fiche d'informations légales dès le début de la relation client.
- Maintenir une procédure efficace pour traiter les réclamations des clients.

05

SUIVI ET ACTUALISATION:

- Offrir un suivi périodique des services pour vérifier leur adéquation continue.

06

OBLIGATIONS ORGANISATIONNELLES:

- Assurer le respect des lois et règlements, et veiller à la compétence et diligence dans l'exercice des activités.

INFINITY
CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

FICHE INFORMATIONS LEGALES

Le cabinet NPI CONSEILS

SAS enregistrée au RCS de Toulouse
sous le numéro 504 704 537

NAF/APE : 6619B

SIREN : 504 704 537 00050

TVA : FR 775 047 04537

Siège social : 7, rue Auber 31000 Toulouse

Téléphone : 05 62 22 28 50

Web : www.infinity-conseils.fr

INFINITY CONSEILS, nom commercial de la Société NPI Conseils.

La transparence s'impose vis-à-vis de notre démarche et de nos partenaires.
Ainsi, nous pourrons vous accompagner et vous apporter les meilleures solutions en terme d'assurances, de placements, de financement, d'investissement immobilier, etc.
Notre métier est l'optimisation patrimoniale, juridique et fiscale

STATUTS RÈGLEMENTÉS ET AUTORITÉS SOUS TUTELLE:

La Société NPI CONSEILS ou Cabinet INFINITY CONSEILS est couvert pour l'ensemble de ses activités en RCP (Contrat N°RCIP0258) et Garanties Financières (N°GFIP0258), N° de Sociétaire N°C106923, auprès de la Société CGPA 125 Rue de la Faisanderie – CS 31 666 – 75 773 PARIS CEDEX 16. INFINITY CONSEILS est le nom commercial de la Société NPI CONSEILS immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 10053909 en qualité de:

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) N° E002670, dispose de la CJA, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier: 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;
- IAS (Intermédiaire en Assurance) type B membre de l'anacofi courtage : catégorie Courtier en Opération d'assurance ou Réassurances (COA) Inscription au registre unique des intermédiaires en assurance - Banque et Finances (ORIAS) sous le N°10053909 ;
- MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) membre de l'anacofi courtage: catégorie Mandataire d'intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement Inscription au registre unique des intermédiaires en assurance – Banque et Finances (ORIAS) sous le N°10053909, Mandataire non-exclusif ;
- Agent immobilier : détenteur de la Carte Professionnelle sur Immeuble et Fonds de Commerce n° CPI 3101 2016 000 007 771 depuis le 22/05/2019 – CCI Toulouse.

Les activités d'IAS ou (et) d'MIOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet :
http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html

ASSURANCES ET GARANTIES PROFESSIONNELLES

La Société NPI CONSEILS dispose, conformément à la loi et à la charte de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.
Souscrites auprès de CGPA (police n° RCPIP0258) pour des montants de :

- INTERMEDIATION EN ASSURANCE : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre
- INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre
- DEMARCHAGE BANCAIRE : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre
- CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS: 2 500 000€ par an et 2 000 000€ par sinistre
- DEMARCHAGE FINANCIER : 2 500 000€ par an et 2 000 000€ par sinistre

Ainsi qu'auprès de Galian SMABTP pour l'activité de Transactions sur immeubles et fonds de commerce la société dispose également d'une RCP et d'une Garantie Financière :

- Contrat n° RCP_01_40991F souscrit auprès de GALIAN-SMABTP
- Garantie financière d'un montant de 120 000€ souscrite auprès de GALIAN-SMABTP

DEONTOLOGIE

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur:
www.anacofi.asso.fr

COMPAGNIES D'ASSURANCE, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

La Société NPI CONSEILS atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins 10 % de son capital ou de ses droits de vote ou entretient une relation commerciale particulièrement significative. La Société NPI CONSEILS a pour principaux partenaires Vie PLus, SwissLife, Générali, Abeille et Primonial. La Société NPI CONSEILS pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres compagnies d'assurance, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous sommes en relation.

RÉMUNÉRATIONS, COMMISSIONS OU AVANTAGES NON MONÉTAIRES

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis à vos OPCVM conseillés, une partie de leurs frais de gestion comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Nous rendons un conseil non indépendant sur la base d'un éventail large d'instruments financiers en fonction du type d'investissement. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de la Société NPI CONSEILS, la communication d'informations plus précises auprès des sociétés de gestion concernées qui ont autorisé la commercialisation de leurs OPCVM par la Société NPI CONSEILS.

Lorsque la prestation de COA sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits d'assurance-vie, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir, en plus des frais d'entrée des contrats conseillés, une partie des frais de gestion des sous-jacents en unités de comptes comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Également au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, aussi sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Lorsque la prestation de MIOBSP sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des opérations de crédits, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir une rémunération des établissements de crédits partenaires correspondant à 1% du montant des prêts. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Enfin, pour tout acte relevant du conseil, la Société NPI CONSEILS applique les honoraires convenus avec le client conformément à un tarif horaire de 180 € TTC ou conformément à un tarif forfaitaire déterminé en fonction de la mission confiée.

FACTEURS DE DURABILITÉ

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Dans le cadre de ses activités de Conseil en Investissements Financiers (CIF), de Courtier en assurance et en réassurance (COA), de Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP), la Société NPI CONSEILS accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément à la Recommandation ACPR n°2016-R-02 du 14/11/2016, de l'article 325-12-1 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction AMF n°2012-07 du 17/10/2014, en cas de litige, de mécontentement ou de réclamation, vous pouvez saisir la Société NPI CONSEILS afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

Pour toute réclamation, la Société NPI CONSEILS peut être contacté selon les modalités suivantes à votre convenance:

- par courrier : NPI CONSEILS, 7, rue Auber, 31000 TOULOUSE
- par e-mail : contact@infinity-conseils.fr

La Société NPI CONSEILS s'engage à traiter vos réclamations dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de votre réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
  2 mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi.
- La Société NPI CONSEILS fera le maximum pour répondre à votre réclamation dans les plus brefs délais. Cependant, si la société refuse de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, les voies de recours, ci-dessous, sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite
- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

  Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

  Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-lAMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

  Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

  Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

  Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 Rue de Colmar, 94300 Vincennes

  Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

  Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.
Les informations recueillies par notre cabinet/entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Matthieu THARSILE pour archivage. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une utilisation interne. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant : contact@infinity-conseils.fr ou Matthieu THARSILE, Infinity Conseils, 7 rue Auber 31000 Toulouse. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

NOS FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
PRIMONIAL	**Plateforme d'investissement**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
GENERALI PATRIMOINE	**Compagnie d 'assurance**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
VIE PLUS	**Compagnie d 'assurance**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
ABEILLE ASSURANCE	**Compagnie d 'assurance**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
SELENCIA	**Compagnie d 'assurance**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
SWISSLIFE	**Compagnie d 'assurance**	*Convention de courtage*	Encours sur frais de gestion et commissions
OSEOM FINANCE	**Monteur d'opération Girardin**	*Convention de commercialisation*	Commissions
INTER INVEST	**Monteur d'opération Girardin**	*Convention de commercialisation*	Commissions
STARINVEST	**Monteur d'opération Girardin**	*Convention de commercialisation*	Commissions
PERIAL	**Société d'asset management**	*Convention de distribution*	Commissions
ARKEA REIM	**Société d'asset management**	*Convention de distribution*	Commissions
ATLAND VOISIN	**Société d'asset management**	*Convention de distribution*	Commissions
FRANCE VALLEY	**Société de gestion de portefeuille**		Commissions
NOVIMPACT/ TYLIA INVEST	**PSI**	*Convention de distribution*	Commissions et honoraires
SILEX	**Société de gestion de portefeuille**	*Convention de distribution*	Commissions
ALTAREA COGEDIM	**Société d'asset management**	*Convention de distribution*	Commissions
IRBIS	**Société de gestion de portefeuille**	*Convention de distribution*	Commissions
NORTIA	**Plateforme d'investissement**	*Convention de distribution*	Encours sur les frais de gestion et honoraires
LBO FRANCE	**Société de gestion de portefeuille**	*Convention de distribution*	Commissions

La liste complète des autres partenaires de la Société Infinity Conseils est disponible sur simple demande.
INFINITY CONSEILS n'entretient aucune relation capitalistique et/ou relation d'affaires de nature significative avec les partenaires susvisés.

NOS PARTENAIRES

abeille ASSURANCES

VIE PLUS
Partenaire et tellement plus

SwissLife

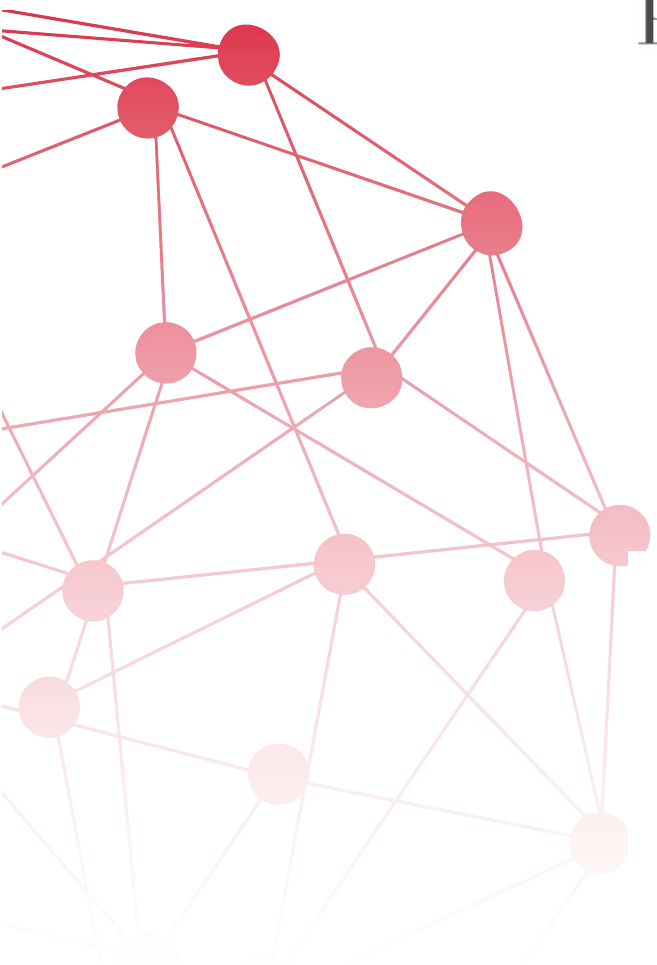
STARINVEST GROUPE

inter invest
entre nous, c'est Vous

ORADEA VIE
GROUPE SOCIETE GENERALE

Novaxia Investissement

ATLAND VOISIN



GENERALI

PERIAL
ASSET MANAGEMENT

MIMCO
Asset Management

shares pro

MetLife

SELENCIA
PATRIMOINE

PRIVATE
CORNER

IRBIS
FINANCE

INFINITY

CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

www.infinity-conseils.fr

7, rue Auber 31000 TOULOUSE

05 62 22 28 50

contact@infinity-conseils.fr